

DE LA DIFFICULTÉ DE SE POSITIONNER SUR UN STATUT RELATIF À L'ASSISTANCE SEXUELLE : POURQUOI EST-CE DIFFICILE DE SE POSITIONNER ?

Une analyse ASPH de Najoua BATIS



Cette analyse est le résultat d'un groupe de réflexion au sein de l'équipe de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée. Cette discussion fait suite aux nombreuses interpellations des institutions sur notre position par rapport à un statut relatif à l'assistance sexuelle. L'analyse reprend les nœuds du débat et en retrace surtout les contours, parfois flous. C'est ainsi que l'ASPH s'est retrouvé autour de la table pour développer et débattre de différents positionnements sur le sujet, dans une logique d'échanges critiques et constructifs.

Najoua BATIS
02/5151 06 65
asph@solidaris.be

« – Quoi ? c’était pas craignos leur réaction à propos des assistants sexuels ?

– Sa réaction, à celle qui a pris le micro : elle est abolitionniste ! Si tu n’étais pas parti si vite, tu aurais entendu les autres prendre le parti des assistants sexuels, je ne vois pas pourquoi elles seraient contre. Mais les abos sont contre toute forme de prostitution, elles ne font pas de détail, du moins celle-là, qui effectivement est un peu conne. C’est un débat, tout le monde s’exprime, s’écoute, se répond, c’est pas on donne son avis et on s’insulte ou on se barre »¹

Un ajustement nécessaire

Depuis quelques années, on attend des associations de défense des droits des personnes handicapées de se positionner clairement sur un statut d’assistance sexuelle. Si cette question arrive sur la table, c’est que depuis peu, la sexualité des personnes handicapées devient un sujet d’actualité, voire une question de société. De nombreux professionnels au sein des institutions sont désemparés et nous contactent. Ils ou elles doivent faire face à des demandes d’ordre purement sexuel, explicites ou non, et ne possèdent aucune ressource ou piste pour y répondre.

Bien que les principaux concernés, à savoir les personnes en situation de handicap, les familles et les institutions, ont toujours vécu ces situations et qu’ils clament depuis longtemps la nécessité de mener une réflexion commune sur le sujet ; il

¹ Extrait du roman « Handi-Gang » de Carla ZINA paru en 2017 aux éditions Libertalia

semble que les acteurs de seconde ligne (pouvoirs décisionnels, structures de gouvernance) n'étaient pas prêts à les écouter.

Aujourd'hui, tous les intervenants semblent être au diapason. Par ailleurs, la démarche de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée suit aussi un mouvement plus large comme celui de la Région wallonne qui réfléchit actuellement à cette question.

Jusqu'à très récemment, cette catégorie de personnes (tout comme d'autres : les personnes âgées, etc.) était considérée comme dénuée de tout désir sexuel et parfois de toute sexualité. On a d'ailleurs souvent présenté celle-ci comme caricaturalement binaire : « angélique » en mettant l'accent sur le déni ou « perverse » en accentuant la frustration qui conduirait à des attitudes « déviantes » et impulsives.

Poser les bases du débat

Il nous paraît essentiel de tracer les contours de la discussion. Les amalgames sont courts et fréquents. L'assistance sexuelle, c'est de la prostitution ou une forme de prostitution « masquée ». Ce qui biaise toute discussion possible sur le sujet. L'objet de l'analyse n'est pas de défendre l'une ou l'autre position, mais plutôt de dresser les bases « non négociables » de la discussion. Parce que, si les avis divergent sur la question, certains points de vue se rejoignent totalement. Et c'est par-là que nous aimerions entamer la réflexion.

Un préalable nous paraît important ici : **l'ASPH défend le droit à une vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes handicapées** au même titre que n'importe qui. Notre propos concernera donc les dimensions sexuelles, ce qui ne veut pas dire que nous nions le reste (les demandes de rencontres, d'affection, de relationnel, etc.). Ces personnes, comme tout un

chacun, ont des besoins et désirs d'ordre sexuel, mais « officiellement » aucune réponse n'est apportée.

Si tout un chacun peut répondre à cette demande par ses propres moyens (en sortant, etc.) il n'empêche que les personnes handicapées institutionnalisées ont deux types de « limites » : L'institution elle-même qui d'une manière ou d'une autre prive les personnes d'une forme de liberté ET les limites cognitives ou fonctionnelles/physiques qui empêchent des personnes handicapées de se rendre dans des lieux où elles pourraient trouver une réponse à leurs besoins.

Alors, des associations, principalement en Flandre, répondent à ces demandes en proposant les services d'assistants et assistantes sexuels/les. Régulièrement interpellés et face à l'apparition de ce « nouveau » « service » qui répond à une réelle demande, nous devons être en mesure de proposer des pistes de solutions, de faire des revendications, mais surtout d'assumer une position claire sur le sujet pour éviter de laisser des professionnels en questionnements dans un flou juridique, éthique ou moral.

Avant de se dire « pour » ou « contre » le statut d'assistant sexuel, il faut décortiquer le débat et les questions soulevées par celui-ci. En effet, dès le moment où l'on parle de relations sexuelles tarifées, le lien vers la prostitution est vite fait. Il nous paraît dès lors important de nous arrêter et de débattre de nos points de vue sur le sujet.

Indissociable de la prostitution ?

Un positionnement par rapport à la prostitution semble être un point de départ intéressant. À partir du moment où on est dans la mise à disposition d'un corps en vue d'une relation sexuelle et

en échange d'une rémunération, il apparaît fort difficile de distinguer « prostitution » et « assistance sexuelle »².

De fait, la question de l'assistance sexuelle renvoie indiscutablement à la question de la prostitution et tout positionnement sur l'un, renvoie à l'autre. Ainsi, un service d'assistance sexuelle qui échange une relation sexuelle contre de l'argent est directement associé à de la prostitution. Il est dès lors très difficile de les distinguer, dans un premier temps du moins.

Un premier élément d'analyse qui biaise le débat est qu'il n'existe pas une forme des prostitutions, mais bien DES prostitutions. Chacune renferme des réalités tellement différentes que se positionner par rapport à « une » prostitution nous semble être une gageure. Selon nous, la question de la prostitution reflète néanmoins deux volets qu'il faut différencier et sur lesquels nous pouvons avoir un point de vue.

Premièrement, il apparaît rapidement, et de manière incontestable que le proxénétisme est un délit. Le proxénétisme se définit comme le fait « *de faire office d'intermédiaire entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite ou rémunère la prostitution d'autrui* ». ³ Dès lors, **L'ASPH ne peut se positionner que contre toute forme d'exploitation**

² L'ASPH tend toutefois à envisager d'autres points de réflexion. En effet, il est possible d'appréhender la question sous un autre angle, celui de l'objectif poursuivi. La prostitution, de son côté, répond à une finalité essentiellement économique alors que l'assistance sexuelle, elle, apporte une solution sociale, une solution en terme de soins en réponse à la perte d'autonomie.

³ L'ASPH a conscience que la question du proxénétisme ouvre un débat délicat par rapport à la responsabilité de chacun des acteurs. Cependant, dans le but de cibler cette analyse sur les positions de valeurs, nous ne rentrerons pas ici dans ces réflexions bien qu'elles aient toute leur importance.

du corps de la femme ou de l'homme par un ou des tiers, et ce quelle qu'en soit la finalité (c'est-à-dire que ce soit à des fins sexuelles ou autres). Donc, tout commerce du corps qui relève de l'exploitation par un tiers, ne peut faire l'objet d'une négociation et nous oblige à un positionnement clair.

Deuxièmement, ceci nous ramène à une autre réalité ou à un autre constat qui est que toutes les personnes qui se prostituent ne sont pas contraintes et que pour un certain nombre d'entre elles, bien que considéré comme largement minoritaires, il s'agit d'un choix. En 2014, l'Association Espace P chiffrait à 15 000, le nombre de prostituées en Belgique en soulignant les conditions d'insalubrité d'une part, mais en pointant également qu'une grande part d'entre elles prennent la décision de travailler dans le domaine ?? du sexe de leur plein gré. L'ASBL relève une variété de motivation où interviennent tant des considérations économiques et sociales incontournables que des enjeux psychologiques.⁴

Ce point ne concerne pas uniquement la prostitution étant donné qu'il existe de nombreux domaines où le corps est « marchandé » : des mannequins qui vendent leurs corps pour une publicité, des acteurs/actrices qui consentent à jouer des « scènes de sexe » contre rémunération, des masseurs-euses qui pratiquent le tantrisme, etc. Au nom de quoi, ces personnes qui choisissent sciemment d'engager leur corps contre une rétribution seraient-elles plus en droit de le faire que celles qui se prostituent ? Loin de nous l'idée de privilégier les thèses réglementaristes ou abolitionnistes concernant la prostitution, elles ont, chacune, des arguments propres sur lesquels nous ne nous prononcerons pas. Par contre, il nous apparaît évident que

⁴ <http://espacep.be/img/ManifesteEspaceP2013.pdf> cité par Renato PINTO « La prostitution, un choix ? » une analyse de Vivre ensemble éducation ASBL disponible sur <https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2014-02-prostitution.pdf>

L'ASPH défend fermement la liberté individuelle de toute femme et de tout homme de disposer de son corps, bien qu'il n'y ait pas de disposition légale à ce sujet.

Discussion

L'ASPH défend le droit à la vie affective, relationnelle ET sexuelle des personnes handicapées, au même titre que tout le monde.

Malheureusement, les réponses à ce droit sont faibles : peu de lieux de rencontres, peur de l'autre, sexualité niée, etc. Du coup, se développent de plus en plus des activités regroupées sous l'appellation « assistance sexuelle » et de discussions sur une réglementation, un statut de ce nouveau « service », etc. Et c'est bien là que le bât blesse... Une relation sexuelle tarifée est associée à la prostitution et à l'exploitation des femmes.

Réglementer l'assistance sexuelle peut donner l'impression de cautionner cette exploitation. Or, il n'existe pas UNE forme de prostitution avec des raisons uniques. C'est la raison pour laquelle nous partons de trois postulats non discutables pour ouvrir le débat sur l'assistance sexuelle.

Tout d'abord, comme déjà évoqués, nous défendons le droit à une vie relationnelle, affective et sexuelle aux personnes handicapées. Ensuite, nous nous positionnons contre toute forme d'exploitation du corps de la femme ou de l'homme par un tiers. Enfin, nous défendons le droit des personnes à disposer de leur corps.

Malgré l'adhésion à ces « principes », le débat n'en est pas moins compliqué. Le débat n'est pas simple, mais soulève de nombreuses questions de société qui concerne notre public telles que la place de la sexualité des personnes handicapées ou faut-il répondre aux besoins des personnes handicapées en créant des services spécifiques ?

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'ASPH est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles